

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS**

**Séance du 28 septembre 2022**

Date de convocation : 19 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 28 septembre à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD – Président.

**LES HERBIERS** : Christophe HOGARD – Luc SOULARD - Magali LOISEAU — Odile PINEAU - Patrice BOUANCHEAU - Estelle SIAUDEAU – Jean-Yves MERLET – Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Jean-Marie GRIMAUD – Hélène CHENAIS - Jean-Marie GIRARD – Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Joseph LIARD – Aurélie PAQUEREAU

**MOUCHAMPS** : Patrick MANDIN – Sabine LOIZEAU – Jean-Michel LUMEAU – Sophie SIONNEAU

**LES EPESSSES** : Jean-Louis LAUNAY – Hélène POINGT-GASKA – Philippe ALBERT – Stéphanie PELTIER

**BEAUREPAIRE** : Franck GAUTHIER – Jérôme GUERRY

**VENDRENNES** : Roseline PHILIPART – Pascal LALLEMAND

**MESNARD LA BAROTIERE** : Landry RONDEAU - Alexandra BEAUNÉ

**SAINT PAUL EN PAREDS** : Bénédicte GARDIN - Nicolas GRELET

**SAINT MARS LA REORTHE** : Patrice BERTRAND – Laydie PASQUIER

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers présents : 33

Nombre de conseillers votants : 36

Pouvoirs :

Angélique RICHARD avait donné pouvoir à Odile PINEAU

Roger BRIAND avait donné pouvoir à Christophe HOGARD

Julie MARIEL-GODARD avait donné pouvoir à Joseph LIARD

Etait excusée :

Elodie BRANGER

Secrétaire de séance : Jean-Marie GRIMAUD

- **40. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SAS PASS CULTURE POUR LA MISE EN PLACE DU DISPOSITIF NATIONAL PASS CULTURE - -**  
Rapporteur : Patrick MANDIN

Le Pass Culture est un dispositif mis en place par le ministère de la Culture, porté par la SAS (société par actions simplifiée) Pass Culture, créée à cet effet. Il se présente sous la forme d'une application mobile géolocalisée, qui répond aux pratiques sociales et de consommation des nouvelles générations. Le dispositif a été amorcé en juin 2019 et expérimenté dans 14 départements et va désormais être généralisé sur tout le territoire national.



Il est valable deux ans et ouvert pour les jeunes de 15 à 18 ans en les dotant actuellement des crédits suivants ;

- Jeunes de 15 ans : 20€
- Jeunes de 16 ans : 30€
- Jeunes de 17 ans : 30€
- Jeunes de 18 ans : 300€

Le Pass Culture est un outil visant à encourager les jeunes à développer leur goût pour la culture et diversifier leurs expériences artistiques ; c'est autant un dispositif d'aide financière qu'un outil centralisant l'information artistique et culturelle d'un territoire.

Sont éligibles au Pass Culture les visites de lieux culturels, les cours et ateliers, les places et abonnements (spectacle, cinéma, festival), les achats de livres, DVD, disques, instruments de musique, jeux vidéo, abonnements en ligne.

Chaque structure, collectivité ou entreprise, est libre d'adhérer au dispositif et de proposer cette facilité aux jeunes.

Afin de pouvoir intégrer l'offre des bibliothèques du Pays des Herbiers à l'offre du Pass Culture, il est proposé d'autoriser la signature d'une convention de partenariat avec la SAS Pass Culture.

Compte tenu de l'exposé qui précède,  
Vu le projet de convention ci-annexé,  
Vu l'avis favorable de la commission Famille/Jeunesse/Culture du 08 septembre 2022,  
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 20 septembre 2022

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de bien vouloir :

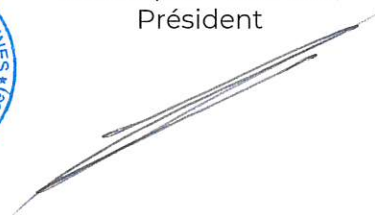
- approuver le projet de convention ci-annexé avec la SAS Pass Culture,
- l'autoriser, ou le Vice-président délégué, à signer la convention et tout document s'y rapportant

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil communautaire adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Jean-Marie GRIMAUD,  
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD,  
Président



Transmise en Préfecture le : **- 3 OCT. 2022**  
Publiée électroniquement le : **3 octobre 2022**

